



BULLETIN D'INSCRIPTION SECTION YOGA
Année 2022/2023

Nouvelle adhésion

Renouvellement

Nom:

Prénom:

Adresse:

bât sur le centre de Cadarache ou domicile si membre extérieur

Email :

Téléphone:

(sur le centre) ou domicile si membre extérieur

N° de carte ASCEA :

Montant des cotisations

Catégories	Annuel	Trimestriel
CEA (Agent, conjoint, enfant, retraité)	140€	65€
CEA (Stagiaire, thésard)	70€	40€
ITER ORGANIZATION (Badge jaune)	140€	65€
AUTRES (Extérieurs, entreprises sous-traitantes, etc...)	180€	70€

Règlement : Ordre à mentionner sur les chèques « ASCEA Section YOGA »

Inscription annuelle

Inscription trimestrielle

Octobre – Décembre

Janvier – Mars

Avril – Juin

Chèque Montant

€ + Chèque Montant

€ (si paiement étalé)

Privilégier les inscriptions par mail avec dans l'objet du mail : **INSCRIPTION YOGA**

Merci d'adresser les dossiers à Maud Gautelier (yogacadarache@gmail.com). Les chèques peuvent être déposés dans la salle de Yoga.

BON POUR UN EXEMPLAIRE DU LIVRE « Postures et techniques du YOGA » coll. LAROUSSE (uniquement lors d'une 1^{ère} inscription annuelle)

NOM :

Prénom:

Reçu le :

Signature:



BULLETIN D'INSCRIPTION SECTION YOGA

Année 2022/2023

Pour s'inscrire à la section YOGA, il faut :

1. Etre inscrit à l'ASCEA

Permanence de l'A.S.CEA chaque mercredi à la cantine 1, de 12h30 à 13h30, au prix de 11 euros
(La section Yoga ne s'occupe pas des inscriptions à l'ASCEA)

2. Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du Yoga



2.5 CERTIFICAT MEDICAL

Lors de l'inscription à une section de l'ASCEA, l'adhérent doit fournir au bureau de la section un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport correspondant.

Les adhérents s'inscrivant à une section uniquement pour bénéficier de la location ou du prêt de matériel ou d'achats groupés en proposés par les sections sont exemptés de cette remise.

• **Si l'adhérent est licencié à une fédération**, les règles de cette fédération s'appliquent pour la fréquence de remise de l'attestation. Les bureaux des sections doivent donc conserver les certificats médicaux pendant la durée de validité indiquée par la fédération.

• **Si l'adhérent n'est pas licencié**, un certificat médical devra être fourni **chaque** année.

Règlement intérieur de l'ASCEA de Cadarache, version 2018

3. Régler la cotisation 2022-2023, **exigible dès octobre**

- ॐ Possibilité de régler la cotisation en 2 fois (2 chèques conservés par le trésorier déposé respectivement en Janvier et Mars)
- ॐ Certains membres associés peuvent bénéficier d'un remboursement partiel de leur cotisation auprès de leur CE (*Demander un certificat d'inscription au trésorier de la section Yoga*)

Constitution du dossier d'inscription :

- ॐ **La photocopie de la carte ASCEA**
- ॐ **Le certificat médical**
- ॐ **Le règlement à l'ordre de « ASCEA Section YOGA »**
- ॐ **Bulletin d'inscription complété**

Cette inscription vous donne le droit de participer à l'ensemble des séances hebdomadaires.

Afin d'optimiser le temps accordé par les bénévoles à la section yoga, **seuls les dossiers complets seront traités.** Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Pour toute information, merci de consulter d'abord le site intranet de l'association :

<https://asceacad.fr/les-sections/yoga>

Secrétaire : Maud Gautelier (06 31 03 84 66)

Trésorier : Pascal Chaussonnet (04 42 25 29 36)

Président : Benoit Geslot (04 42 25 26 67)